



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Académie d'ORLÉANS-TOURS

SPECIALITE ARTS

[arts plastiques]

**Epreuves terminales [écrite et orale]
du baccalauréat**

Vade-mecum, **session 2025**

Mark Rothko, bande blanche numéro 27, 1954. Huile sur toile, 220 x 205,7 cm.

Alain Murschel, IA-IPR d'Arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours

Ce vade-mecum est à destination des membres de jury appelés en qualité d'interrogateur et de correcteur sur les épreuves - écrite et orale - de terminale de l'enseignement de spécialité « ARTS » - Arts plastiques.

Il rappelle les principes et modalités d'organisation, notamment au sein de l'académie Orléans-Tours, en pleine cohérence avec les textes institutionnels qui restent prépondérants.

| | |
|--|--------------|
| Texte institutionnel de cadrage | P. 3 |
| Epreuve écrite | P. 4 |
| Epreuve orale | P. 5 |
| Epreuve orale de contrôle / Composition du jury | P. 7 |
| Notes de l'IA-IPR : recommandations au jury | P. 8 |
| Annexe 1 : Document de synthèse | P. 10 |
| Annexe 2 : Fiches d'évaluation des candidats – Épreuve orale : pratique et culture plastiques | P. 11 |
| Annexe 3 : Éléments repères – Épreuve écrite | P. 13 |
| Annexe 4 : Fiche d'évaluation des candidats – Épreuve orale de contrôle | P. 16 |
| Annexe 5 : Horaires de passages | P. 17 |
| Œuvres, thèmes, questions de référence | P. 18 |
| GRAND ORAL | P. 19 |

IA-IPR :

alain.murschel@ac-orleans-tours.fr 06 79 55 42 26 / 06 81 65 16 25



DEC (Division des Examens et Concours) :

Mme Maryne JACQUES - Maryne.Jacques@ac-orleans-tours.fr / 02 38 79 46 32

Texte institutionnel de cadrage



Bulletin officiel spécial n° 30 du 29 juillet 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121271N.htm>

La présente note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale. Elle est applicable à compter de la session 2022 du baccalauréat. Elle abroge et remplace, à compter de la session 2022 de l'examen, la note de service n° 2020-024 du 11 février 2020 et la note de service modificative du 25 septembre 2020.

Épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts à compter de la session 2022

Épreuve écrite et orale

Durée : 3 heures 30 pour l'épreuve écrite, 30 minutes pour l'épreuve orale.

Objectifs

L'épreuve porte sur les notions et contenus, capacités et compétences figurant dans le programme de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale défini par l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019. Elle prend également appui sur les acquis du programme de la classe de première défini par l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

Pour tous les enseignements artistiques, elle comprend une partie écrite et une partie orale dont les durées sont communes.

Chacune des parties compte pour la moitié de la note globale.

Dans ce cadre, chaque enseignement dispose, pour chacune des parties écrite et orale, des visées et modalités spécifiques en correspondance avec sa singularité et avec ses besoins propres.

L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus de fin de cycle plus particulièrement mobilisés par la pratique plastique et artistique figurant au programme de l'enseignement de spécialité. L'oral prend appui **sur le projet (réalisations et dossier) et sur le carnet de travail qui ne sont pas évalués en tant que tels.**

Pour l'épreuve orale de contrôle, l'évaluation porte sur les connaissances, les compétences travaillées et les attendus de fin d'année figurant au programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale.

Arts plastiques

Nature de l'épreuve

La partie **écrite** de l'épreuve porte sur **la culture plastique et artistique.**

La partie **orale**, portant sur **la pratique et la culture plastiques**, s'appuie sur **la présentation d'un projet abouti à visée artistique** élaboré au cours de l'année de terminale.

Objectifs de l'épreuve

En relation avec les compétences travaillées et les attendus du programme de spécialité de terminale, l'épreuve **mobilise les acquis du candidat dans les diverses dimensions de la pratique et de la culture artistiques.**

Elle lui permet de **témoigner d'une culture plastique et artistique diversifiée et structurée**, ainsi que de sa **capacité à construire une relation personnelle et sensible aux œuvres.**

Elle mobilise les **qualités d'invention et les savoirs plasticiens** qu'il a mis au service de **projets personnels** de création en arts plastiques, étayés de sa **capacité à analyser et situer des démarches et des processus.**

L'épreuve évalue en outre les aptitudes à **construire un propos organisé et argumenté, à faire preuve de distance critique, à dialoguer** avec le jury.

Epreuve écrite

Partie écrite de l'épreuve : culture plastique et artistique

Copies non-dématérialisation

Modalités de l'épreuve

L'épreuve est organisée en **deux parties**.

Possibilité pour les élèves d'utiliser le matériel usuel de la trousse (crayons de couleur, feutres, ...) pour leurs schémas et croquis

| | | |
|--|--|----------------|
| Partie 1 | A traiter obligatoirement <u>par tous</u> les candidats | / 12pts |
| Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique | <p>Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat conduit une réflexion argumentée portant sur un aspect de la création artistique, induit par un corpus de 3 à 5 œuvres (reproduites en annexe) et une consigne.</p> <p>Les œuvres du corpus, dont une partie est issue des questions limitatives de terminale, se relie principalement aux questionnements plasticiens et artistiques interdisciplinaires des programmes. Les caractéristiques des œuvres reproduites (plastiques, techniques, procédurales, iconiques, sémantiques, symboliques...) peuvent constituer des points d'appui à partir desquels le candidat développe une analyse méthodique et étaye sa réflexion. Celle-ci est enrichie d'autres références de son choix, prises dans le champ des arts plastiques, précises et situées dans l'espace et le temps. Pour compléter ce travail d'analyse, il a la possibilité de solliciter à son gré d'autres domaines artistiques et culturels. Sauf indications contraires, la rédaction peut être librement complétée par des croquis, schémas, collages, décalques d'éléments prélevés sur les documents.</p> | |
| Partie 2 | Le candidat traite <u>au choix</u> l'un des deux sujets | / 8pts |
| Sujet A : Commentaire critique d'un document sur l'art | <p>Le candidat rédige un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document (textuel, visuel ou combinant les deux aspects) relatif à l'art et accompagné d'une consigne reliée plus particulièrement à l'un des questionnements artistiques transversaux du programme précisé dans les questions limitatives de terminale.</p> <p>Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, le candidat développe un propos personnel, argumenté et étayé afin d'attester d'un recul critique.</p> | |
| Sujet B : Note d'intention pour un projet d'exposition | <p>À partir d'une consigne, reliée à l'un des questionnements du programme portant sur les domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique, également précisé dans les questions limitatives de terminale, le candidat choisit une œuvre parmi le corpus de la première partie de l'épreuve.</p> <p>Mobilisant ses connaissances et compétences comme ses expériences sensibles, il présente ses intentions pour l'exposition de cette œuvre et justifie les modalités envisagées. La rédaction, d'une à deux pages, est obligatoirement accompagnée de quelques schémas et croquis.</p> <p>Possibilité de coller des prélèvements du dossier/corpus.</p> | |

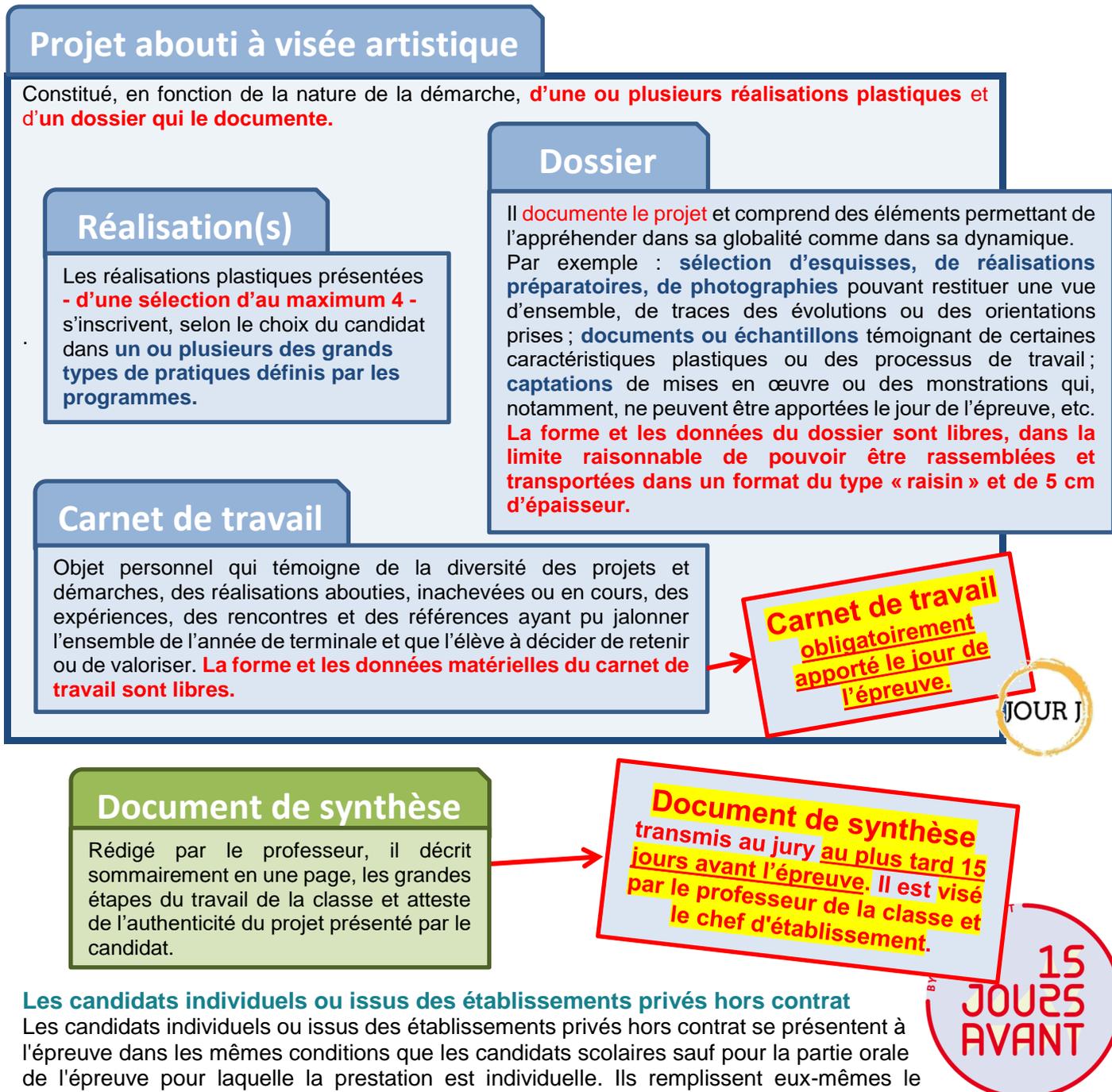
Epreuve orale

Partie orale de l'épreuve : pratique et culture plastiques

Modalités de l'épreuve

Cette partie de l'épreuve prend appui sur **la présentation d'un projet abouti à visée artistique** et se déroule en deux parties consécutives.

L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus de fin de cycle plus particulièrement mobilisés par la pratique plastique et artistique figurant au programme de l'enseignement de spécialité.



Les candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat

Les candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat se présentent à l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires sauf pour la partie orale de l'épreuve pour laquelle la prestation est individuelle. Ils remplissent eux-mêmes le document de synthèse demandé. Selon l'enseignement artistique suivi, ils constituent également eux-mêmes leur carnet de bord, de création ou de travail.

10min. maximum

| | |
|------------------------------------|---|
| <p>Temps de préparation</p> | <p>Le candidat utilise le temps de préparation pour disposer dans la salle d'examen, <u>sans commentaires d'accompagnement</u>, les éléments de son projet (réalisations plastiques et dossier).</p> <p>Les réalisations doivent pouvoir être transportées et disposées par le candidat dans la salle d'examen <u>sans aide extérieure ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation</u>. Elles ne sont pas manipulées par le jury.</p> <p>La photographie et la vidéo sont employées pour restituer les réalisations bidimensionnelles et tridimensionnelles de très grand format ou de très gros volume, ainsi que celles impliquant la durée et le mouvement, de même que celles en relation à un espace architectural ou naturel, à un dispositif de présentation ou à la réalisation d'une exposition.</p> <p>Il dédie, <u>éventuellement, une partie de ce temps à la diffusion de captations</u> de réalisations ne pouvant être transportées dans les conditions prévues ou d'extraits de productions strictement numériques ou vidéographiques.</p> <p><u>L'ensemble du visionnement de ces documents doit strictement s'inscrire dans une partie des dix minutes du temps de préparation.</u></p> <p>La restitution des pratiques strictement infographiques, numériques ou vidéographiques comme les visualisations nécessitant le multimédia sont conduites avec du matériel informatique.</p> <p>Le candidat est responsable du matériel informatique requis et de son bon fonctionnement. <u>Il prévoit des versions imprimées à présenter en cas d'une éventuelle panne.</u></p> |
|------------------------------------|---|

30min.

/ 20pts

| | |
|--|---|
| <p>Partie 1</p> | <p>Le candidat présente une ou plusieurs réalisations plastiques et un dossier qui témoignent d'un projet abouti à visée artistique, issu du travail conduit dans le cadre de l'enseignement suivi en classe terminale.</p> |
| <p>Présentation d'un projet</p> | <p>Ayant indiqué sommairement les motivations du choix de ce projet parmi d'autres possibles, il en expose les intentions, la démarche, les moyens et les processus mobilisés. Il peut également nourrir sa présentation d'expériences personnelles comme de rencontres qu'il a pu faire avec la création artistique (œuvres, artistes, lieux de création, d'exposition, de conservation, etc.) en s'appuyant, si besoin, sur des éléments de son carnet de travail.</p> |

10min. maximum

/ 12pts

| | |
|-------------------------|--|
| <p>Partie 2</p> | <p>L'entretien est conduit dans une forme dialoguée favorisant la prise en compte conjuguée du projet présenté (réalisations et dossier) et du carnet de travail.</p> <p>Il permet au candidat un retour critique sur le projet et sur la présentation conduite durant la première partie de l'épreuve.</p> <p>Le jury l'invite à développer et à préciser sa réflexion quant aux partis pris et aux intentions artistiques, aux moyens et aux techniques plastiques mobilisés, ainsi qu'aux possibles influences et esthétiques ayant nourri son travail. Il engage par ailleurs le candidat à approfondir les liens qu'il établit avec sa culture plastique et artistique.</p> <p>En appui sur le carnet de travail, l'entretien permet en outre une meilleure compréhension de son parcours en arts plastiques et une appréciation plus fine de son engagement comme de sa sensibilité artistique.</p> |
| <p>Entretien</p> | |

Le temps restant

/ 8pts

Epreuve orale de contrôle

Modalités de l'épreuve

Elle se déroule sous la forme d'un **entretien en deux temps prenant appui sur des documents visuels (images d'œuvres)**.

Pour l'une et l'autre partie de l'épreuve, le jury évalue les connaissances du candidat et les compétences qu'il mobilise dans l'appropriation de questionnements induits par les documents proposés.

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Temps de préparation | 30min. |
|-----------------------------|---------------|

| | |
|-----------------|---|
| Partie 1 | Pour interroger le candidat, le jury choisit un document parmi 4 apportés par le candidat , portant sur des œuvres hors questions limitatives et relevant des questionnements des programmes au cycle terminal. |
|-----------------|---|

15min. maximum

/ 10pts

| | |
|-----------------|--|
| Partie 2 | L'entretien se poursuit sur la base d'un ou plusieurs documents issus ou explicitement liés aux questions limitatives publiées au BOEN. |
|-----------------|--|

Le temps restant

/ 10pts

Constitution des jurys

Partie écrite de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un professeur **assurant tout ou partie de son service en enseignement de spécialité**.

Sauf pour les arts du cirque, qui ne sont pas concernés par cette disposition, en cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts et théâtre chaque jury est titulaire de la certification dans le domaine qu'il évalue.

En arts plastiques et en musique, l'évaluation est assurée par un professeur de la discipline.

Partie orale de l'épreuve

| | |
|------------------------|--|
| Arts plastiques | L'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de la discipline , dont un au moins assure tout ou partie de son service en enseignement de spécialité |
|------------------------|--|

Oral de contrôle

Dans tous les domaines artistiques, l'évaluation est **assurée par un professeur assurant tout ou partie de son service en enseignement de spécialité** et selon les dispositions disciplinaires **ou de certification complémentaire identiques aux autres épreuves**.

Notes de l'IA-IPR : recommandations au jury

Partie orale de l'épreuve : pratique et culture plastiques

Organisation spatiale

- Les candidats reçoivent une convocation sur la (demi) journée de leur épreuve.
- Prévoir un fléchage jusqu'à la salle d'examen, penser un espace d'accueil et des chaises pour ceux qui attendent.
- **Veiller à la "neutralité" et à la "banalisation" de la salle :** affichages de visuels indicateurs, prégnants ou influents à occulter ou à décentrer du champ de vision du candidat (notamment si l'oral se fait dans une salle d'arts plastiques) ;
- penser un espace susceptible de pouvoir accueillir et d'exposer convenablement la production aboutie / les réalisations et le dossier des candidats ; mettre somme toute à disposition des tables pour faciliter la présentation, comme laisser le candidat s'organiser dans l'espace dédié et dénué de toute cimaise, tout socle, chevalet **ou quelque autre élément mis à disposition qui généraient une inéquité de traitement entre candidats et centres d'examen !**
- Pensez une organisation efficace pour la prise en main du jury et veillez au bon acheminement des candidats (libres/rattachés) à votre centre d'examen.
- Faciliter l'accès aux prises de courant (rallonge, multiprise).

Organisation temporelle

- Le candidat est accueilli avec bienveillance par le jury, qui possède déjà *le document de synthèse* (transmission 15 jours avant cette épreuve).
- Le jury vérifie qu'il est bien visé par le professeur et le chef d'établissement, consulte convocation et pièce d'identité (la photo d'identité est obligatoire) ; fait signer la fiche de présence et rappelle clairement les conditions et modalités de l'épreuve orale : sa durée et ses parties.
- Il laisse le candidat installer son projet abouti, éventuellement son ordinateur portable, dans le temps préparatoire alloué (10 minutes maximum), **sans aucune intervention ou commentaire**. Il laisse la possibilité au candidat de faire visionner les captations éventuelles sur ce temps de préparation, mais **sans commentaire ! Pendant que le candidat installe son projet, il peut commencer à consulter le carnet de travail qu'il sollicite alors au candidat.**
- Une horloge/une montre visible de tous peut être pensée. En tout état de cause, **le jury DOIT respecter impérativement la durée de l'épreuve, soit 30 minutes** (n'incluant pas le temps de préparation) : c.f. **annexe 5**.
- Le jury ne gère pas la mise en marche des ordinateurs des élèves et **ne manipule en aucun cas la (les) réalisation(s) des élèves (hors le carnet de travail et le dossier)**.
- A la fin de l'épreuve, le candidat repart avec son *projet abouti*, son *dossier* et son *carnet de travail*.
- *A la discrétion du jury, celui-ci peut prendre - en fin d'épreuve - quelques photos de projets abouti et dossier qui le commente pour servir les formations, réunions futures d'entente, d'harmonisation et de bilan.*

Posture du jury

Le binôme du jury se compose de deux professeurs d'arts plastiques, dont un au moins assure tout ou partie de son service en enseignement de spécialité ART-Arts plastiques.

Ils ne connaissent pas le candidat.

Tous deux ont le même rôle, la même autorité et responsabilité à tenir au sein de sensibilités, d'approches parfois différentes, mais qui doivent ici s'entendre comme complémentaires. Echangez entre jury !

Mais en aucun cas, ce double regard ne doit être déstabilisant pour le candidat sous prétexte qu'il serait divergent.

**Le jury ne fait pas de monologue, ni ne conseille l'élève a posteriori : « Vous auriez aussi pu faire ceci », ni le questionne sur sa vie privée ou être dans la familiarité.
Il ne fait donc aucun commentaire sur ses propres impressions, ressentis ou goût personnels !
Il n'évalue pas son collègue disciplinaire : aucun commentaire sur son enseignement, établissement, etc. !**

Tenu à toute neutralité, probité, impartialité et confidentialité, le jury est soumis à la charte de déontologie (BO n°15 du 12 avril 2012).

Le jury n'est donc pas là pour porter quelconque jugement de valeurs, rechercher un profil idéal/stéréotype, donner/refaire un (son) cours, « piéger » ou « acculer » le candidat dans ses manques, mettre en exergue ses points faibles, être désobligeant ; n'oriente pas une question en lui suggérant la « bonne » réponse, mais est bien -à ce moment-là- sollicité dans sa compétence pour in fine l'évaluer. Il veille donc à formuler des questions visant la validation de l'acquisition des connaissances et des compétences visées par les textes.

L'entretien doit être mené de façon dialoguée et dynamique tout en laissant au candidat le temps de s'approprier les questions, de réfléchir, d'argumenter et de maîtriser son discours.

Toujours ouvert, le jury veille à formuler des questions claires et précises (équitablement réparties entre candidats); visant l'approfondissement de la réflexion sur le projet, le dossier et sur la démarche présentée par le candidat en relation avec les attentes institutionnelles.

Il s'agit de partir de l'observable ou de ce qui est énoncé afin d'aider le candidat, selon le cas, à préciser ou à développer ses propos, à prendre de la distance ou à montrer l'articulation des références aux questions du programme.

La CONFIDENTIALITE DES NOTES EST ABSOLUE jusqu'à la diffusion officielle des résultats !
Aucun échange d'information de ce type entre collègue !

Annexe 1 : Document de synthèse

Matrice à la disposition du professeur de spécialité : à renseigner, co-signer, imprimer et à déposer au plus tard le auprès du chef d'établissement de votre lycée/centre d'examen (qui transmettra ensuite au jury) soit dans les délais réglementaires des 15 jours avant l'épreuve.

| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE | | Enseignement de spécialité « ARTS » | |
|---|--|--|----------------------------|
| Epreuve terminale | | Arts plastiques | |
| Partie orale de l'épreuve : pratique et culture plastiques | | | |
| Lycée : | | Session : | |
| | | | |
| NOM du candidat | | | |
| Prénom du Candidat | | | |
| Effectif total des élèves en Terminale spécialité : | Nombre de groupe en Terminale spécialité : | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| Organisation, contexte de l'enseignement en Terminale spécialité : (EDT, salle, sorties, avec option, etc.) | | | |
| PROJET ABOUTI : | Description sommaire ou insert visuel de la (ou des) réalisation(s) (-maximum 4-) | Description sommaire éventuelle du dossier | |
| | | | |
| CARNET DE TRAVAIL : | <input type="checkbox"/> 1 Carnet papier <input type="checkbox"/> 2 Carnet numérique | | |
| « Rédigé par le professeur, il décrit sommairement en une page, les grandes étapes du travail de la classe et atteste de l'authenticité du projet présenté par le candidat. » | | | |
| | | | |
| Émargements – tampons - visa : | | | |

Le professeur :

Le chef d'établissement :

Annexe 2 : Fiches d'évaluation des candidats

Un exemple de grille indicative. Voir également outil d'évaluation transmis par l'IGESR, p. 13

| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE | | | | Enseignement de spécialité « ARTS » | | | |
|---|----------|-------------|--|-------------------------------------|-----------------------------|------------|---------|
| Epreuve terminale | | | | Arts plastiques | | | |
| Partie orale de l'épreuve : pratique et culture plastiques | | | | | | | |
| Nom / Prénom du candidat : | | | | | | | |
| Lycée d'origine : | | | | | | | |
| Centre d'épreuve : | | | | | | | |
| Date : | / / 20__ | Hrs début : | | Hrs fin : | | | |
| La présentation d'un projet abouti à visée artistique (réalisations et dossier) et sur le carnet de travail servent de point d'appui et ne sont pas évalués en tant que tels. | | | | | | | |
| L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus figurant au programme de l'enseignement de spécialité ARTS - Arts plastiques, en classe de terminale. | | | | | Niveau de maîtrise évalué : | | |
| Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive | | | | | | | |
| • Expérimenter, produire, créer | | | | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| <ul style="list-style-type: none"> - Choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l'ensemble des champs de la pratique. - S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique. - Recourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique. - Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création. | | | | | | | |
| • Mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif | | | | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques. - Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir. - Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique - Confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci. | | | | | | | |
| Questionner le fait artistique | | | | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| <ul style="list-style-type: none"> - Proposer et soutenir l'analyse et l'interprétation d'une pratique, d'une démarche, d'une œuvre. - Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques et situer des œuvres dans l'espace et dans le temps. - Établir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres et s'ouvrir à la pluralité des expressions. - Interroger et situer œuvres et démarches artistiques du point de vue de l'auteur et de celui du spectateur. | | | | | | | |
| Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique | | | | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception. - Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes. - Dire et partager sa démarche et sa pratique, écouter et accepter les avis divers et contradictoires. - Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique. | | | | | | | |
| Première partie (15 min. maximum) : Présentation d'un projet | | | | | | /12 pts | |
| Deuxième partie (le temps restant) : Entretien | | | | | | /8 pts | |
| Appréciation | | | | | | /20 | |
| Membres du jury : | | | | | | | |
| Nom / Prénom : | | | | Nom / Prénom : | | | |
| Signature : | | | | Signature : | | | |

Se doter d'un outil commun de synthèse de l'évaluation de la partie orale de l'épreuve

Un exemple d'outil de positionnement et de synthèse avant notation, dans une logique d'évaluation dite par « profil »

| Compétences travaillées du programme ¹ | Composantes de l'épreuve orale | Éléments des compétences travaillées du programme principalement mobilisées par l'épreuve ² | Qualités et maîtrises des compétences, des savoir-faire, des connaissances mobilisées | | | | | Synthèses par composantes | | Barème | | Note globale |
|--|--|--|---|---------------|-------------|----------------|-------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------|
| | | | Non Observables | Insuffisantes | Suffisantes | Satisfaisantes | Très Bonnes | Synthèse 1 ^{ère} partie | Synthèse 2 ^{ème} partie | Barème 1 ^{ère} Partie | Barème 2 ^{ème} Partie | |
| PRATIQUER LES ARTS PLASTIQUES DE MANIÈRE RÉFLEXIVE Expérimenter, produire, créer Mettre en œuvre un projet artistique | 1 ^{ère} partie : présentation d'un projet | 2 ^{ème} partie : entretien <ul style="list-style-type: none"> Choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l'ensemble des champs de la pratique Recourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique Confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique | | | | | | | | | | /20 |
| | | | | | | | | | | | | |
| QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE | | | | | | | | | | | | /8 |
| | | | | | | | | | | /12 | | |

Annexe 3 : Éléments repères pour l'épreuve écrite

Un exemple de grille indicative. Voir également outil d'évaluation transmis par l'IGESR, p 15

| | | | |
|---|--|--|--|
| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE | | Enseignement de spécialité « ARTS » | |
| Epreuve terminale | | Arts plastiques | |
| Partie écrite de l'épreuve : culture plastique et artistique | | | |
| Session : | | | |
| Anonymat copie n° : | | | |
| Jury n° : | | | |
| L'évaluation porte sur les compétences travaillées et les attendus figurant au programme de l'enseignement de spécialité ARTS - <i>Arts plastiques</i> , en classe de terminale. | | Niveau de maîtrise évalué : | |

Une attention à porter sur **la maîtrise de la langue**
et **l'acquisition du vocabulaire spécifique adapté.**

| | | | | |
|--|--|-------|------------|---------------|
| Partie 1 | A traiter obligatoirement par <u>tous</u> les candidats | | | |
| Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique | | | | /12pts |
| Je suis capable de saisir les œuvres d'un point de vue plasticien | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable d'effectuer une analyse méthodique | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable de tendre des liens entre des œuvres d'un même corpus | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable de problématiser | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable de faire appel à une culture personnelle référencée et élargie | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Partie 2 | Le candidat traite <u>au choix</u> l'un des deux sujets | | | |
| Commentaire critique d'un document sur l'art OU Note d'intention pour un projet d'exposition | | | | /8pts |
| Sujet A : Commentaire critique d'un document sur l'art | | | | |
| Je suis capable de saisir un document et faire preuve de synthèse | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable d'analyser un document | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable de problématiser (au regard d'une consigne) | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable de faire appel à mes connaissances et une culture personnelle référencée et élargie (interdisciplinaire et transversale) | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| OU : | | | | |
| Sujet B : Note d'intention pour un projet d'exposition | | | | |
| Je suis capable d'explicitier par écrit des intentions | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable de traduire graphiquement/visuellement (par des croquis, schémas, collages, prélèvements) mes intentions | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable de raisonner pertinemment mon projet d'exposition avec la consigne et l'œuvre choisie | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Je suis capable d'exposer (affirmer) un parti-pris / une proposition singulière | Insuffi. | Moyen | Satisfais. | Excell. |
| Note : | | | | /20 |

Se doter d'un outil commun de synthèse de l'évaluation

Un exemple d'outil de positionnement et de synthèse avant notation, dans une logique d'évaluation dite par « profil »

| Compétences travaillées du programme <i>(principalement mobilisées par la partie écrite de l'épreuve terminale)</i> | Composantes de l'épreuve écrite <i>(1^{ère} partie commune/2^{ème} partie : sujets A et B au choix)</i> | | Éléments des compétences travaillées du programme principalement mobilisées par l'épreuve <i>(compétences non classées par ordre priorité, mais de relation entre les différentes composantes de l'épreuve)</i> | Qualités et maîtrises des compétences, des connaissances, de la culture mobilisées | | | | | Synthèses par composantes | | | Barème | | Note globale | | | |
|--|--|-----------------------------------|--|--|---------------|-----------|----------------|-------------|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------|--|--|--|
| | | | | Non Observables | Insuffisantes | Suffisant | Satisfaisantes | Très Bonnes | Synthèse 1 ^{ère} partie | Synthèse 2 ^{ème} partie A | Synthèse 2 ^{ème} partie B | Barème 1 ^{ère} Partie | Barème 2 ^{ème} Partie | | | | |
| QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE | 1 ^{ère} partie | 2 ^{ème} partie : Sujet A | <ul style="list-style-type: none"> Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre | | | - | | | | | | | | | | | |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques et situer des œuvres dans l'espace et dans le temps | | | - | | | | | | | | | | | |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Établir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres et s'ouvrir à la pluralité des expressions | | | - | | | | | | | | | | | |
| EXPOSER | 2 ^{ème} partie : Sujet B | 2 ^{ème} partie : Sujet B | <ul style="list-style-type: none"> Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique | | | - | | | | | | | | | | | |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception | | | - | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | /12 | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | /8 | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | /20 | | | |

Partie 1 : Analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique **12 points**
 Rédaction d'une analyse méthodique et réflexion argumentée portant sur un aspect de la création artistique, induit par une consigne, un corpus de 3 à 5 œuvres -dont une partie est issue des questions limitatives de terminale- et complétée librement par des croquis, schémas, collages, décalques (sauf indications contraires). **A traiter obligatoirement par tous les candidats**

Compétence : « Questionner le fait artistique »
Connaître :
 - Proposer et soutenir l'analyse et l'interprétation d'une pratique, d'une démarche, d'une œuvre
 - Mobiliser une culture plastique et artistique personnelle
Expliciter :
 - Etablir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres
 - Présenter la composition ou la structure matérielle d'une œuvre, d'identifier ses constituants plastiques en utilisant un vocabulaire descriptif précis et approprié
 - Analyser, interpréter d'une manière sensible et réflexive un corpus d'œuvres ;
 - Exposer dans un texte, construit et argumenté en utilisant un vocabulaire approprié, ses réflexions et analyses en réponse à une question ou un sujet donné
Situer :
 - Interroger et situer œuvres et démarches artistiques du point de vue de l'auteur et de celui du spectateur
 - Situer des œuvres dans leur contexte historique et culturel au moyen des principaux systèmes plastiques ou conceptions artistiques dont elles témoignent

Partie 2 : **Le candidat traite au choix l'un des deux sujets** **8 points**

SUJET A : Commentaire critique d'un document sur l'art
 Rédaction d'un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document sur l'art (visuel et/ou textuel), accompagné d'une consigne reliée aux questionnements artistiques transversaux.

SUJET B : Note d'intention pour un projet d'exposition
 Rédaction d'une note d'intention d'une à deux pages, incluant obligatoirement schémas et croquis, pour un projet d'exposition d'une des œuvres du corpus, à partir d'une consigne portant sur les domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique.

Compétence : « Questionner le fait artistique »
Expliciter :
 - Exprimer un avis construit et étayé relié au champ des questionnements artistiques transversaux
Connaître :
 - Mobiliser une culture plastique et artistique personnelle

Compétence : « Questionner le fait artistique »
Expliciter :
 - Dire et partager sa démarche par différents moyens en choisissant des langages
 - Rédiger une note d'intention qui réponde à une question donnée liée au domaine de la présentation de l'œuvre d'art.
Connaître :
 - Mobiliser une culture plastique et artistique personnelle.

Compétence : « Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique »
 - Etre sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique

Compétence : « Exposer l'œuvre, la démarche, la pratique »
 - Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception
 - Etre sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève.

Compétence transversale : s'ouvrir à l'altérité
 - Etre attentif à la réflexion d'autrui,
 - Montrer une ouverture à la diversité des démarches et des productions, des points de vue

Pour la dimension des croquis :
Compétence « Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive »
Expérimenter, produire, créer :
 - Choisir et maîtriser des langages et des moyens plastiques au service de ses intentions

Document de travail académique : repérage des compétences disciplinaires à travailler/à évaluer

Annexe 4 : Fiche d'évaluation des candidats

Un exemple de grille indicative.

Enseignement de spécialité ARTS-Arts plastiques

Session :

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Epreuve orale de contrôle

| | | | | |
|----------------------------|--|-------------------|---|---|
| Centre épreuve : | | Date : | / | / |
| Nom / Prénom du candidat : | | | | |
| Lycée d'origine : | | | | |
| Horaire prépa : | | Horaire épreuve : | | |

| | | | |
|---|----------------------|--|-----------------|
| Première partie (15 min. maximum) : Choix par le jury d'un document parmi 4 apportés par le candidat, portant sur des œuvres hors questions limitatives et relevant des questionnements des programmes au cycle terminal. | Note : | | / 10 pts |
| Observations, remarques, évaluation de cette partie d'entretien : | | | |
| Deuxième partie (le temps restant) : L'entretien se poursuit sur la base d'un ou plusieurs documents issus ou explicitement liés aux questions limitatives publiées au BOEN. | Note : | | / 10 pts |
| Observations, remarques, évaluation de cette partie d'entretien : | | | |
| Appréciation synthétique : | NOTE FINALE : | | /20 |

Nom, prénom, émargement de l'examineur-jury :

Annexe 5 : Horaires de passages - A titre indicatif -

| | |
|-------------------------|--|
| 8h00 – 8h30 | Arrivée des jurys et coordination |
| Candidat 1 : | |
| 08h30 - 8h40 | temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail) |
| 8h40 – 8h50 | Présentation (10 min maxi) |
| 8h50 - 9h10 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 9h10 – 9h25 | Délibération-évaluation |
| Candidat 2 : | |
| 09h25 - 9h35 | temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail) |
| 9h35 – 9h45 | Présentation (10 min maxi) |
| 9h45 - 10h05 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 10h05 – 10h20 | Délibération-évaluation |
| Candidat 3 : | |
| 10h20 - 10h30 | temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail) |
| 10h30 – 10h40 | Présentation (10 min maxi) |
| 10h40 - 11h00 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 11h00 – 11h15 | Délibération-évaluation |
| Candidat 4 : | |
| 11h15 - 11h25 | temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail) |
| 11h25 – 11h35 | Présentation (10 min maxi) |
| 11h35 - 11h55 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 11h55 – 12h10 | Délibération-évaluation |
| 12h10 - 13h30 | <i>Pause-déjeuner</i> |
| Candidat 5 : | |
| 13h30 – 13h40 | temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail) |
| 13h40 -13h50 | Présentation (10 min maxi) |
| 13h50 -14h10 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 14h10 – 14h25 | Délibération-évaluation |
| Candidat 6 : | |
| 14h25 – 14h35 | temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail) |
| 14h35 -14h45 | Présentation (10 min maxi) |
| 14h45 -15h05 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 15h05 – 15h20 | Délibération-évaluation |
| Candidat 7 : | |
| 15h20 – 15h30 | temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail) |
| 15h30 -15h40 | Présentation (10 min maxi) |
| 15h40 -16h00 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 16h00 – 16h15 | Délibération-évaluation |
| Candidat 8 : | |
| 16h15 – 16h25 | temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail) |
| 16h25 -16h35 | Présentation (10 min maxi) |
| 16h35 -16h55 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 16h55 – 17h10 | Délibération-évaluation |
| (Candidat 9 :) | |
| 17h10 – 17h20 | temps de préparation (10 min maxi // Consultation carnet de travail) |
| 17h20 -17h30 | Présentation (10 min maxi) |
| 17h30 -17h50 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 17h50 – 18h05 | Délibération-évaluation |
| | Saisie des notes <u>sans verrouiller</u> et envoi des notes tous les soirs à alain.murschel@ac-orleans-tours.fr (verrouillage le dernier jour des oraux). |

Le programme de l'enseignement de spécialité en arts plastiques de la classe terminale institue des œuvres, thèmes et questions de référence. Ils sont régulièrement renouvelés et publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Sous la forme d'un corpus artistique, culturel et théorique commun, **ils éclairent**, selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles, **les connaissances et les compétences travaillées du programme**. De la sorte, **ils sont articulés et mis en dialogue avec les autres références** choisies par le professeur **pour jalonner les objectifs du parcours** de culture plastique et artistique du cycle terminal.

- CORPUS -

Œuvres et thèmes de référence

Documenter
ou augmenter
le réel



Joseph Vernet (1714-1789), *La ville et la rade de Toulon, deuxième vue, le port de Toulon, vue du Mont Faron*, 1756, huile sur toile, H. : 165 cm, L. : 263 cm, Paris, [musée du Louvre](#).



Andreas Gursky (1955-), *99 cent*, 1999, tirage : 5/6, photographie, épreuve couleur sous Diasec, épreuve chromogène, 206,5 x 337 x 5,8 cm (197 x 327 hors marge), Paris, Musée national d'art moderne ([MNAM](#)).

Nature
à
l'œuvre



Rosa Bonheur (1822-1899), *Labourage nivernais*, 1849, huile sur toile, 133 x 260 cm, achat après commande de l'Etat en 1849, [musée d'Orsay](#), Paris.

Questionnements

| Domaine | Champ des questionnements PLASTICIENS | Questionnements : Repères et points d'appui |
|--|--|--|
| Investigation et mise en œuvre des langages et des pratiques plastiques | La représentation, ses langages, moyens plastiques et enjeux artistiques | Rapport au réel : mimesis, ressemblance, vraisemblance et valeur expressive de l'écart |
| | La figuration et l'image, la non-figuration | Figuration et construction de l'image : espaces narratifs de la figuration et de l'image, temps et mouvement de l'image figurative. |
| La présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique La formalisation des processus et des démarches de création : penser l'œuvre, faire œuvre | La présentation de l'œuvre | Sollicitation du spectateur : stratégies et visées de l'artiste ou du commissaire d'exposition ou du diffuseur (éditeur, galeriste, etc.) |
| | L'idée, la réalisation et le travail de l'œuvre | Projet de l'œuvre : modalités et moyens du passage du projet à la production artistique, diversité des approches. |

Champ des questionnements artistiques INTERDISCIPLINAIRES

Liens entre arts plastiques et cinéma, animation, image de synthèse, jeu vidéo

Animation des images et interfaces de leur diffusion et de réception

Champ des Questionnements artistiques TRANSVERSAUX

L'art, les sciences et les technologies : dialogues ou hybridation.

Grand oral - Epreuve terminale Baccalauréat

A destination des enseignements de spécialité ARTS - Arts plastiques

Source BO n°36 du 28 septembre 2023, note de service du 26 sept 2023 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2323117N>

L'épreuve orale terminale est **l'une des cinq épreuves terminales** de l'examen du baccalauréat.

Elle est **obligatoire** pour tous les candidats qui présentent l'épreuve dans les mêmes conditions.

- Elle permet au candidat de **montrer sa capacité à prendre la parole en public** de façon claire et convaincante.
- Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, **au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet d'études**, voire son projet professionnel.

Le jury valorise la **solidité des connaissances** du candidat, sa **capacité à argumenter** et à **relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction**. Il est composé de deux professeurs de disciplines différentes, **dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat** et l'autre représente **un autre enseignement** (spécialité ou enseignements communs), ou est professeur-documentaliste. Ils contribuent ensemble à l'évaluation globale du candidat.

Accueil du candidat

Au début de l'épreuve, le candidat **présente au jury deux questions**.

Ces questions **portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale**. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont **adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal**. Pour les candidats scolarisés, elles ont été **élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves**.

Les **questions sont transmises au jury**, par le candidat, sur une feuille **signée par les professeurs** des enseignements de spécialité du candidat et **portant le cachet de son établissement** d'origine.

→ **Le jury choisit une des deux questions.**

Préparation (20 min.)

Le candidat met en ordre ses idées et réalise, **s'il le souhaite, un support**.

→ **Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation.**

QU'ENTEND-ON PAR SUPPORT ?
 Des notes pour l'exposé, une trame de prise de parole...
ET/OU
 Document illustratif, diagramme, courbe, tableau, formule



Epreuve (20 min.) en 2 tps

Le candidat effectue sa présentation du premier temps debout, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques.

Pour les deuxième et troisième temps de l'épreuve, le candidat est assis ou debout selon son choix.



1. Présentation d'une question (10 min.)

Pour son exposé, le candidat **dispose [s'il le souhaite] du support** qu'il a [éventuellement] préparé.

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond. Le jury évalue les **capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat**.

2. Échange avec le candidat (10 min.)

Le jury interroge ensuite le candidat pour **l'amener à préciser et à approfondir sa pensée**. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité, **en lien avec le premier temps de l'épreuve qui lui-même s'adosse à ces enseignements**. S'il le souhaite, le candidat dispose d'un tableau.

Le jury évalue ainsi **la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat**.



Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve orale terminale dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le document précisant les questions présentées par le candidat à destination du jury est alors constitué par le candidat lui-même, en conformité avec le cadre défini pour les candidats scolaires.

Annexe 1 - Grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale

| | Qualité orale de l'épreuve | Qualité de la prise de parole en continu | Qualité des connaissances | Qualité de l'interaction | Qualité et construction de l'argumentation |
|--------------------------|---|---|---|--|--|
| TRES INSUFFISANT | Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention. | Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée. | Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances. | Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur. | Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu. |
| INSUFFISANT | La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif. | Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques. | Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury. | L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée. | Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré. |
| SATISFAISANT | Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt. | Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits. | Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances. | Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury. | Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents. |
| TRES SATISFAISANT | La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis. | Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions. | Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement. | S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction. | Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée. |

Cette grille d'évaluation indicative doit être prise en compte également pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le jury veillera à adopter une attitude bienveillante et ouverte afin de permettre d'évaluer les objectifs de l'épreuve dans le respect des compétences spécifiques du candidat.

Annexe 2 – Aménagements de l'épreuve orale

En appliquant les articles D. 351-27 et suivants du Code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique dont les troubles impactent la passation de l'épreuve orale terminale (troubles neurodéveloppementaux, troubles du langage oral ou de la parole, troubles des fonctions auditives, troubles psychiques, troubles des fonctions motrices ou maladies invalidantes, etc.) qui souhaitent bénéficier d'aménagements de l'épreuve orale terminale peuvent en faire une demande selon les procédures en vigueur.

Les demandes d'adaptation ou d'aménagements peuvent porter particulièrement sur :

- 1) Une majoration du temps de préparation ou du temps de passation de l'épreuve ;
- 2) Une brève pause en raison de la fatigabilité de certains candidats (déductible du temps de passation) ;
- 3) Une accessibilité des locaux et une installation spécifique de la salle ;
- 4) Des aides techniques ou du matériel apportés par le candidat ou fournis par l'établissement : utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur équipé d'un logiciel spécifique le cas échéant (logiciel de retour vocal par exemple) que l'élève est habitué à utiliser en classe, mais vidé de ses dossiers ou fichiers et hors connexion ;
- 5) La communication : le port, par au moins un membre du jury, d'un micro haute fréquence (HF), une énonciation claire et simple des questions en face du candidat afin de faciliter une lecture labiale le cas échéant ou toute autre modalité d'adaptation ;
- 6) Les aides humaines :
 - un secrétaire reformulant une question ou expliquant un sens second ou métaphorique, rassurant le candidat ou apportant toute autre aide requise,
 - un enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions auditives le cas échéant,
 - un interprète en langue des signes française (LSF) ou un codeur en langage parlé complété (LPC) ;
- 7) D'autres adaptations possibles :
 - fournir une transcription écrite (avec ou sans aide humaine) pour la présentation orale de la question et pour l'échange sur le projet d'orientation du candidat,
 - répondre par écrits brefs (avec ou sans aide humaine) lors des échanges avec le jury,
 - la présence dans les membres du jury d'au moins une personne maîtrisant la LSF ou le code LPC, le cas échéant, sera préférée à la présence d'un interprète ou d'un codeur,
 - toute autre mesure favorisant les échanges avec le jury et conforme à la réglementation en vigueur.